

ANTZ Sylvie

9 rue du vieux Moulin  
68440 DIETWILLER  
03.89.81.46.66  
06.63.62.23.27  
[marcelantz@aol.com](mailto:marcelantz@aol.com)

[www.esp1893judo.com](http://www.esp1893judo.com)



Le 18 Août 2014

Chers amis Judokas , chers parents,

Nous vous annonçons que la nouvelle saison 2014/2015 commencera comme suit :  
au dojo de l'Ecole Koechlin, entrée rue de Rouffach à Mulhouse  
et au dojo du Gymnase Euronef Avenue DMC à Mulhouse.

- Cours des débutants koechlin: le **Lundi 8 Septembre 2014** de 18H30 à 20H00  
lieu : Ecole Koechlin
- Cours de Judo minimes 2<sup>ème</sup> année /cadets/Juniors/Sen : le **vendredi 5 Septembre 2014** de 20H00 à 22H00  
Deuxième cours le lundi (20H00 à 22H00)  
lieu : Ecole Koechlin
- Cours perfectionnement compétition : le **Vendredi 5 septembre 2014** de 18H00 à 20H00  
lieu : Ecole Koechlin  
Deuxième cours le mercredi de 18H00 à 20H00  
Lieu : Gymnase Euronef
- Cours Baby Judo : le **vendredi 12 septembre 2014** de 18H00 à 19H30  
lieu : Gymnase Euronef
- Cours des débutants Euronef : le **samedi 6 septembre 2014** de 14H00 à 15H30  
Deuxième cours le mercredi de 14h00 à 16h00 (par groupe morphologique)  
lieu :Gymnase Euronef
- Cours poussins/benjamins : le **samedi 6 septembre 2014** de 15H30 à 17H30  
Deuxième cours le mercredi de 14h00 à 16h00 (par groupe morphologique)  
lieu :Gymnase Euronef
- Cours benjamins/minimes 1<sup>ère</sup> année : le **samedi 6 septembre 2014** de 17H30 à 19H30  
Deuxième cours le mercredi de 16h00 à 18h00 (par groupe morphologique)  
lieu :Gymnase Euronef

Les horaires marqués d'une croix vous concerne ou concerne vos enfants.

Les tarifs 2014/2015 sont les suivants :

- Licence : 35,00 €
- Cotisations : Débutants (1 seul créneau horaire) /Baby judo : 70,00 € (pour un cours uniquement)  
Tous les autres cours : 100,00 €

Nous vous rappelons que :

- Un tarif préférentiel est appliqué à partir du 3<sup>ème</sup> licencié d'une même famille
- **Pour des problèmes d'assurance, il est impératif que la licence FFJDA soit réglée de suite lors de l'inscription. Les personnes n'ayant pas acquitté la licence se verront interdire les cours.**
- Le certificat médical est obligatoire dans le passeport pour ceux qui en possède un, sinon sur ordonnance au plus tard pour le 13 septembre 2014. La participation aux compétitions sportives organisées ou autorisées par les fédérations sportives est subordonnée à la présentation d'une licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre indication à la pratique sportive en compétition. Veuillez exiger de votre médecin qu'il précise sur le passeport ou une ordonnance la mention suivante :  
**Pas de contre indication à la pratique du judo en compétition.**
- La cotisation est payable dans le mois suivant l'inscription.
- Photo d'identité lors de l'inscription

Pour tous renseignements complémentaires, une permanence est assurée à tous les cours.

En espérant vous voir dès la rentrée, nous vous présentons nos meilleures salutations sportives.